

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Médecin coordonateur

## DESCRIPTION DE POSTE

### 1) DENOMINATION DU POSTE :

Infirmière Puéricultrice
--------------------------

Grade et filière	PUERICULTRICE TERRITORIALE / MEDICO- SOCIALE
------------------	--

### 2) LES RELATIONS :

#### A) Place dans l'institution

<b>Rattachement hiérarchique</b>
----------------------------------

PÔLE SOLIDARITÉS				
DIRECTION	SERVICE	SECTEUR	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Parentalité, Enfance, Culture, Sports	Protection maternelle et infantile (PMI)	Auxonne	Ancienne route nationale	AUXONNE

#### Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Infra service : Pôle Solidarités, PMI

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? NON  
 Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? NON  
 Nombre de personnes encadrées :

## B) Relations externes

- Tous services, organismes ou institutions, appartenant au domaine médico-social
- Tous services, organismes ou institutions, appartenant au domaine de l'éducation et de l'éducation spécialisée
- Tous établissements accueillant des enfants de façon permanente ou ponctuelle
- Partenaires de l'action sociale et caritative
- Structures et associations oeuvrant dans le secteur de la petite enfance

### 3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Contribue à l'action médico-sociale individuelle ou collective de protection, de promotion de la santé physique et psychologique de la famille et de l'enfant, à l'accompagnement et au soutien de la parentalité pendant la grossesse et après la naissance,
- Participe au travail de réflexion, d'élaboration des projets institutionnels et locaux et à l'encadrement des stagiaires.

### 4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

- **Contribue à l'action médico-sociale individuelle ou collective de protection, de promotion de la santé physique et psychologique de la famille et de l'enfant, à l'accompagnement et au soutien de la parentalité pendant la grossesse et après la naissance :**

L'infirmière puéricultrice assure et contribue à la mise en œuvre des actions médico-sociales préventives en période prénatale et au cours des six premières années de vie.

- Actions préventives en période prénatale :
  - Actions collectives : réunions d'information, groupes d'accompagnement de la grossesse (en lien avec la sage femme et en fonction du territoire),
  - Actions individuelles en lien avec la sage-femme (sur demande ou sur critère médico-sociaux).
- Actions préventives médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans :
  - Assure au sein des ESCO (Espaces Solidarités Côte-d'Or) sous la responsabilité d'un médecin de PMI :
    - des consultations médicales en équipe avec le médecin,
    - des consultations de puériculture.
  - Assure le suivi de l'enfant au domicile familial :
    - Visites sur demande, sur critères médico-sociaux ou suite aux liaisons hospitalières ou aux bilans en école maternelle,
    - Visites de suivi.
  - Effectue en lien avec le médecin de PMI les bilans de santé des enfants de trois ans en école maternelle,

- Évalue en collaboration avec les travailleurs sociaux les recueils d'informations préoccupantes dans le cadre de la procédure et du référentiel de la protection de l'enfance.
- Formation, agrément et suivi des assistantes maternelles :
  - Procède aux entretiens à domicile pour effectuer la procédure d'agrément, ou sa modification,
  - Établit un suivi à domicile des assistantes maternelles,
  - Oriente en cas de litiges entre assistantes maternelles et parents vers l'organisme compétent,
  - Accueille et renseigne les parents.
- **Participe au travail de réflexion, d'élaboration des projets institutionnels et locaux et à l'encadrement des stagiaires :**
  - Effectue et participe à des travaux de recherche en lien avec l'exercice professionnel et à des actions de santé publique dans une approche communautaire,
  - Identifie et évalue les besoins d'une population donnée,
  - Participe à l'élaboration de projets de structures d'accueil petite enfance,
  - Participe aux commissions de réflexion et groupe de travail en mode projet (référentiel,...),
  - Participe aux réunions transversales d'Agences, des Espaces, aux réunions de Pôle (étude de situation), réunions de mission,
  - Encadre les stagiaires puéricultrices.
- **Pour l'ensemble de ses missions :**
  - Rend compte de son activité,
  - Effectue un bilan mensuel et annuel,
  - Tient à jour les indicateurs de suivi de son activité au Pôle Solidarités et de ses partenaires.

## 5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Activités effectuées en grande majorité sur le secteur de l'Espace Solidarités Côte-d'Or Auxonne
- Poste à 100 %
- Grande disponibilité horaire
- Peut être amenée à intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Agence Solidarités Côte-d'Or Genlis

## 6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

<b>TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES</b>
Analyser les besoins des différents publics (demandes médicales, sociales, intervention psychologique, en matière de santé)
Connaître le développement global de l'enfant
Assurer un accompagnement psycho-médico-social de l'enfant et de sa famille
Conduire un entretien avec un enfant et/ou sa famille
Mettre en œuvre une prévention médico-sociale en liaison avec les autres structures et professionnels de la santé et repérer les besoins et les demandes en matière d'éducation à la santé
Définir le partage d'informations en fonction des situations et des interlocuteurs, dans le respect du secret professionnel
Pratiquer les soins médicaux de puériculture
Connaître la réglementation relative aux assistantes maternelles
Utiliser les applicatifs métiers
Entretenir des relations professionnelles avec les partenaires extérieurs traitant du domaine considéré
Articuler son intervention en coordination avec les équipes

<b>TRONC COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES</b>
Appliquer l'éthique et la déontologie
Connaître les problématiques de la maltraitance
A partir des constats et des besoins repérés, constituer et conduire une action collective